

LE VELIN *

IV. — LE CARACTÈRE ANTIQUE DE SES POYPES

La délimitation d'un pagus gallo-romain représenté un travail complexe et délicat, rappelait récemment M. L. Febvre aux « Historiens locaux » en leur conseillant ce genre d'étude :

« La plupart du temps, on en sera réduit à recourir aux documents du moyen âge et aux limites des divisions ecclésiastiques sous bénéfice d'inventaire », mais si l'on veut mener l'enquête plus loin, « il faut, dit-il, le faire sur place, consulter à l'occasion, non seulement les dépôts d'archives, mais encore les paysages, les vestiges archéologiques, les traditions folkloriques, la toponymie... On repérera soigneusement les indices des limites, en n'oubliant pas les pierres filtes, les pierres butières, les Grandes Bornes dont les cartes et le cadastre conservent de si nombreux exemples (1) ».

Depuis longtemps, C. Jullian a attiré l'attention des archéologues sur ces buttes artificielles de terre que la toponymie dauphinoise désigne sous les appellations diverses de poypes, mons, mottes, molards. Pour le grand historien de la Gaule, la ligne de ces tertres jalonnait les grands cours d'eau, les carrefours, les confluent et semble avoir servi à marquer les frontières des peuplades primitives. Il cite en exemple le tumulus de Solaize placé sur les limites méridionales du Velin, au voisinage du confluent de l'Ozon et du Rhône. A son avis, c'était là, une « Grande Borne » placée aux frontières des Ségusiaves et des Allobroges (2).

Si la pierre « fitte » de Décines représente une autre « Grande Borne », comme on le croit actuellement, notre Velin serait en réalité un très ancien pays.

**

L'étude de ces vieilles poypes semble vouloir le confirmer. Le terme de poype est particulier à la région de la Bresse, du Lyonnais et du Bas-Dauphiné. En 1920, au congrès des Sociétés Savantes, C. Hannezo a présenté une « Synthèse descriptive, historique et géographique des Poypes des Deux-Bresses, de la Dombes et des régions voisines ». Le but de son étude était d'insister sur l'antiquité des poypes et sur leur service précieux de jalonnement.

Ces tertres, construits par la main de l'homme, étaient nombreux dans le Velin, comme d'ailleurs dans tout le Dauphiné septentrional. E. Chantre le rappelait déjà en 1885 : « aucun n'a été fouillé avec méthode, disait-il, et chaque jour le nombre diminue par suite du développement de la culture des terres » (3). Il signalait en particulier les tertres des environs de Crémieu, de Bourgoin et de Chandieu, comme devant être fouillés dans un

(1) Bull. de la Soc. Fr. des Hist. locaux : 1946, n° 4, p. 4.
(2) C. Jullian : Rev. des ét. anc., 1921, p. 37.
(3) Chantre : Congrès de l'AFAS : Grenoble 1885, p. 178.

avenir prochain. Malheureusement, il n'a pu mettre à exécution ses projets et confirmer son opinion au sujet de ces poypes dauphinoises : « On peut, prétendait-il, rattacher à l'âge du fer, mais sans aucune preuve décisive, la grande ligne des tumulus du Dauphiné septentrional » (4). L'énigme posée par la présence de ces tertres reste encore à trouver.

**

Depuis longtemps, les vieux historiens dauphinois ont été frappés par la présence de ces mottes de terre dressées par le travail de l'homme : « On trouve, disait A. Pilot, principalement du côté du Rhône, depuis Lyon jusqu'au Pont de Beauvoisin, de ces éminences sépulcrales appelées par nos gens de la campagne, molards et par les savants, tumuli » (5). En leur donnant ce nom d'é tumulus (tombeau), appellation qui, de nos jours, est d'usage courant mais qui ne se retrouve jamais dans la toponymie locale, ces « savants » ont voulu justifier la tradition qui place sous ces masses de terre des tombeaux spécialement de chefs ou de soldats. C'est ainsi que Guy Allard et Chorier, à l'imagination fertile, faisaient écho à cette tradition : ils estimaient que sous les molards de Chandieu devaient se trouver soit la sépulture d'un riche exilé de Lyon, soit les tombeaux des Allobroges refoulés des abords de cette ville ou bien même des soldats de Septime-Sévère, tombés dans la bataille contre Albin sous les murs de Lyon.

Au siècle dernier, tout le monde partageait encore cet avis : c'est le commandant de Rochas qui déclarait en 1875 : « la plupart des molards sont d'anciens tumuli et, en les fouillant, on y trouve des ossements, tels sont le molard Charnier de Jamezyieu, le molard du Mort de Ste-Anne-d'Estrablin, les molards de Meyrieu, le molard Collier de Four » (6).

Quelques-uns de ces tertres portaient des noms évocateurs d'anciennes sépultures et, de plus, à différentes époques, des fouilles, dues au hasard ou à la simple curiosité, avaient révélé parfois, la présence d'ossements humains. F. Cochard rapporté quelques exemples de ces découvertes faites dans notre région ; il nous paraît intéressant de les consigner ici car elles sont peu connues.

En 1787, « une éminence fut creusée dans la commune de Mons, près de Vilette-d'Anthon : ce travail manifesta plusieurs tombeaux et quelques vases. Delandine en donna dans divers journaux une explication très détaillée ; il crut y reconnaître une sépulture allobroge ».

« Une autre butte située dans la paroisse de Verna, près de Crémieu, fut ouverte en 1817 : un mors de cheval, des ferrements d'un char, quelques pièces de l'armure d'un chevalier et des ossements humains furent le résultat de cette recherche. La fabrication grossière du mors fit juger à M. Renaud, professeur à l'Ecole Vétérinaire, que ces objets appartenaient à l'époque barbare qui avait succédé aux Romains. Quoiqu'il en soit, c'est assu-

(4) Chantre : Congrès de l'AFAS : Le Dauphiné préhistorique, p. 485.

(5) A. Pilot : Antiquités dauphinoises 1833, T. I, p. 203.

(6) De Rochas : les noms de lieu de l'arrond. de Vienne, congrès de la Soc. Arch. de Fr. 1875, p. 452.

rément la tombe d'un chef, puisque son coursier, son char et son armure gisaient auprès de lui ».

« Une fouille faite en 1818 d'un monticule de semblable forme à Jalonas mit en évidence un casque de cuivre, deux longues épées et un sigillum portant d'un côté la tête de Mercure dont le casque était orné d'un côté d'un double masque de Socrate (sic) et de l'autre, de la chouette, emblème de cette divinité » (7).

**

Toute cette série de fouilles anciennes qui manquent de précision, ne nous permet pas cependant de généraliser : tous les molards dauphinois ne sont pas des tombeaux.

« Il n'est pas douteux, disait déjà Brouchoud en 1875 (8) que des tumuli ont été quelquefois ouverts, consciencieusement fouillés et que, cependant, on n'y a découvert ni ossements, ni rien qui autorise à penser qu'ils recouvraient des tombeaux ; car on ne peut sérieusement prendre pour des traces de sépultures les cendres, les charbons et les fragments de vases qu'on y a rencontrés ».

C'était également l'opinion de A. Vassy qui s'était intéressé aux poypes de la région de Vienne. Il avait « recueilli des débris de céramique postérieure à l'époque romaine auprès des tumuli de Royas et de Moidieu et avait coupé d'une tranchée médiane le tumulus de Meyssié ». Il n'avait rencontré là « que quantité de tessons de poteries du haut moyen âge : Pégauds à fond bombé et à bec barré, que l'on place généralement au XI^{me} et XII^{me} siècles, mais qui peuvent bien remonter au VII^{me} et VIII^{me} ».

Au sommet de la tranchée, à 0 m. 50 de profondeur, se trouvait une quantité de poutres calcinées, ce qui indiquait, disait-il, que cette motte fut surmontée par un château de bois pour faire des signaux avec du feu ; cette construction dut périr du fait d'un incendie » (9).

Cette fouille évoque l'idée d'une motte carolingienne munie de sa tour en bois carrée et entourée sans doute de palissades, comme la célèbre tapisserie de Bayeux nous en montre un bel exemple.

« On doit se garder, disait Déchelette, de confondre avec des tumulus préhistoriques les tertres factices connus sous le nom de mottes féodales (motta, dunio) et datant la plupart du temps du haut moyen âge. En quelques cas, il est vrai, certaines mottes avaient un tumulus comme noyau car c'était autant de travail épargné lors de leur érection » (10).

Mais d'après C. Jullian, il faut renoncer à voir dans les mottes dites féodales, une création pure et simple du haut moyen âge. Pour cet historien, l'essentiel est gaulois, les carolingiens ont utilisé les poypes, mais ne les ont pas bâties (11).

**

La question des mottes préhistoriques, romaines ou féodales est depuis longtemps à l'ordre du jour, elle est d'ailleurs fort

(7) F. Cochard : notice sur le camp de Dessines, 1823, p. 6.
(8) Brouchoud : Congrès arch. de Vienne 1875, p. 180.
(9) A. Vassy : Congr. de Rhodania Vienne 1937, p. 109.
(10) J. Déchelette : Arch. celtique II, 650.
(11) C. Jullian : Rev. ét. anc., juil. 1920.

complexe : quelques-uns de ces tertres factices ont fort bien pu être remaniés au cours des âges et certains d'entr'eux avoir été érigés comme « Grandes Bornes » dans le jalonement ancien.

Pour Déchelette, les tertres de délimitation constituent encore une autre catégorie de tertres factices et il signale comme très ancien l'usage de déposer dans ces buttes des charbons et des tessons.

M. A. Grenier rappelle que dans les régions de la Gaule où abondaient les tumuli, anciennes sépultures, bien visibles et inamovibles, il était conforme à la tradition de l'arpentage romain d'utiliser certains d'entr'eux comme signe de frontières (sepulcra finalia).

Antérieurement aux Romains, cet usage existait sans doute chez les Gaulois eux-mêmes.

Il y a plus : les arpenteurs romains indiquent que parfois on construisait des monticules pour marquer les frontières (12).

L'usage de ces tertres frontières, a, du reste, pu persister bien au-delà de l'époque celtique ; il se trouve encore en vigueur dans certaines régions de Roumanie. Les angles des limites sont marqués par des tertres dont la construction est entourée de cérémonies. Dans les régions de grandes propriétés de la Prusse Orientale, le bornage par tertres terminaux était encore considéré comme valable au siècle dernier « pourvu que sous le tertre, à une profondeur convenable, le point terminal précis soit marqué par des objets incorruptibles, tels que éclats de pierre, briques, tessons de terre cuite, etc. ». Nous verrons plus loin que la coupe du tumulus de Solaise révélait la présence de débris de briques romaines et au centre, de tessons de poteries non tournées.

« Il reste à déterminer dans la plupart des cas si, comme le dit C. Jullian, ces tumuli ont été dressés exprès pour servir de frontières, ou si ce ne sont pas plutôt des constructions de l'époque du bronze utilisées pour des délimitations des temps celtiques, comme le furent les sépultures classiques dans le monde romain » (13).

On peut donc rencontrer des tumuli qui ne sont pas d'anciennes sépultures, ni de simples mottes féodales et qui ont été édifiés pour jalonner une limite.

**

Mais parmi les innombrables mottes, poypes, mons, moncellets ou molards, lesquels ont servi à marquer une limite ? lesquels ont été élevés expressément à cet effet ? Seules des fouilles approfondies et le report de chacune de ces mottes sur une carte, peuvent permettre d'en décider. (14)

Malheureusement aucune poype du territoire du Velin n'a été fouillée d'une façon méthodique, mais si on note sur une carte l'emplacement des molards existants et de ceux signalés par les anciens textes, la plupart d'entr'eux se trouvaient dans la région frontrière ou « zone séparante » de ce vieux pays. (15)

(12) A. Grenier : etiam monticelli in finibus constituti. (Arch. Gal.-Rom. I, p. 171).
(13) C. Jullian : R. E. A. 1932, p. 331.
(14) A. Grenier : arch. gal.-rom. I 172.
(15) La règle n'est cependant pas générale puisqu'il existait à St-Priest un molard indiqué par le cadastre, des tumuli à Genas.

En partant du confluent de l'Ozon et en remontant le Rhône pour suivre les frontières du Velin, on remarque d'abord la présence du tumulus de Solaize qui était double à l'origine ; plus au nord, c'est le tumulus de Feyzin. En face de Lyon, dans l'ancien mandement de Béchevelin, se dressaient plusieurs mottes aujourd'hui détruites : l'une d'entr'elles, dite la Grande Motte, a laissé son nom au château puis au fort Lamothe. Dans le clos de la Ferrandière, se trouvait jadis une butte de terre artificielle et à proximité de là une seconde dénommée le Moncellet. Villeurbanne possédait un imposant molard près de l'église de Cusset. La Pierre fille de Décines voisinait avec un tertre érigé par la main de l'homme. Un des plus imposants, le Molard de Décines dresse toujours sa silhouette au-dessus du Grand Large du Canal de Jonage. Meyzieu avait autrefois sa vieille poype, Jonage son molard ; la poype de Jons est encore majestueuse à côté de la petite église du village. La toponymie indique la présence autrefois d'un molard à Villette-d'Anthon et Anthon lui-même possède sa motte factice au voisinage de la butte qui servit d'assise à son château fort.

Sur la frontière orientale du Velin, les molards étaient sans doute moins nombreux que sur les rives du Rhône, mais on peut déceler la présence de quelques tertres artificiels dans cette zone séparante marécageuse de la Bourbre : il existait à Mons plusieurs tumuli fouillés au XVIII^{me} siècle ; de l'autre côté de la frontière, le cadastre de St-Romain-de-Jalionas signale le lieu-dit des Quatre Molards. A Jameyzieu, se trouvait le Molard Charrier, sur le territoire de Colombier existe encore une poype bien conservée, celle de Montcul ; entre Bonce et Grenay se trouve le Molaron (Molard rond) en Chesnes, près du lieu dit « Les Chapelles », la Motte qui se dressait sur la moraine de Grenay n'est plus qu'un souvenir du cadastre, par contre, la poype de Montjay profile toujours sa croupe à l'angle sud-est du pays de Velin.

Le long des frontières méridionales de ce territoire se trouvaient également quelques vieilles mottes.

Heyrieux possédait son « mons » antique, il n'était pas très éloigné d'une des sources de l'Ozon. Rajat avait sa vieille poype qui voisinait avec un molard appelé le Molard Favier, aujourd'hui complanté d'arbres.

Chandieu a conservé l'assiette de sa motte féodale, ceinturée d'un vallum artificiel et escorté de deux molards, le Molard dit de Chandieu et le tertre dénommé Molard de Cudon : la silhouette de ces deux mamelons artificiels domine toujours la Plaine de Lyon et la rive nord de l'Ozon, à la façon du tumulus de Solaize qui surplombait, il y a quelques années encore, le confluent de cette rivière dans le Rhône.

Chacun de ces tertres élevés par la main de l'homme, possède son histoire ou plutôt son secret particulier, mais le seul fait de leur présence à la périphérie du Velin ajoute un indice supplémentaire au caractère antique des frontières de ce territoire. (à suivre).

Une vieille poype du pays de Velin :

LE TUMULUS DE SOLAIZE (*)

Chaque poype du Velin représente une énigme historique particulière ; l'absence de documents écrits ne permet pas de tenter de la résoudre sans faire appel à l'archéologie : quand l'histoire se tait, c'est aux pierres à parler.

Malheureusement chacune de ces mottes disparaît l'une après l'autre sans avoir été soumise à une fouille méthodique. Dernièrement, c'était le tour du tumulus de Solaize de tomber sous la pioche des terrassiers. Par bonheur, avant sa destruction complète, A. Vassy put recueillir quelques débris de poteries que renfermait ce tertre et en noter soigneusement l'emplacement. Il reste à présent à faire parler ces « pierres ».

Elle était originale cette motte conique de Solaize, que l'on appelait dans le pays le Pain de Sucre et antérieurement le Grand Merquet, sans doute par opposition à une autre motte voisine, le Petit Merquet, car le tumulus de Solaize était, primitivement double. Il y avait également près de là un mégalithe : important bloc erratique de forme cubique ; on le voit encore à demi entoui sous les terres, occupant un emplacement insolite sur le rebord du coteau, face au midi.

La vieille poype de Solaize se dressait à quelque cinq cents mètres du Rhône, sur l'éperon d'une colline qui domine la vallée de l'Ozon en même temps que le village de Sérézin-du-Rhône situé sur la rive gauche de la rivière, près de son confluent.

A l'est, du côté du plateau, à la façon d'un éperon barré, le tertre était entouré par un vallum artificiel d'une vingtaine de mètres de largeur sur quatre ou cinq mètres de profondeur : le vallum reste encore très visible.

La motte surplombait ainsi la vallée de quelque quatre-vingt-dix mètres par un à pic du côté du Rhône.

La colline qui le supportait représente pour les géologues un lambeau de la haute-terrasse 90-100 mètres. Cette terrasse a dû se former à l'aurore des temps quaternaires, à une époque où la Méditerranée et le thalweg du Rhône étaient plus élevés que leurs niveaux actuels d'une centaine de mètres. La période était relativement chaude et les glaciers étaient encore limités à la région alpine. Le fleuve, ancêtre du Rhône, à forte pente, avait un régime torrentiel : il occupait toute sa vallée et divaguait sur une immense surface qu'il recouvrit d'une puissante nappe d'alluvions caillouteuses, ce sont les alluvions grises de Fontanès essentiellement formées de cailloux roulés, emballés dans un sable grisâtre, analogue à celui du Rhône actuel (1).

(*) Cf. "Evocations" : nos 37-38 ; 41-42 ; 43-44 ; 45-46.

(1) F. Roman : Géologie lyonnaise, p. 275.

Ce faciès géologique a été la cause déterminante de la destruction de ce tumulus ; pour exploiter ce gravier d'excellente qualité, une carrière s'installa au pied de la terrasse et toute la butte s'éroula petit à petit sous la pioche des terrassiers entraînant avec elle le tertre factice qu'elle supportait.

De tout temps ce tertre a été considéré comme un ouvrage antique ; sa présence à Solaize a frappé l'imagination, au siècle dernier, d'un professeur d'histoire A. Macé ; il voyait dans cette localité l'emplacement de Poppidum gaulois de Solonium dont il est question lors de la révolte des Allobroges au moment de la conjuration de Catilina.

En 62 avant J.-C., les Allobroges se soulevèrent et tombèrent sur Vienne où se tenait une garnison romaine... « Comme les Allobroges ravageaient la province, dit Dion Cassius, le gouverneur de la Narbonnaise C. Promptinus, envoya contre eux ses lieutenants... L. Marius et S. Galba passèrent le Rhône, ravagèrent les terres des Allobroges et, étant arrivés à Solonium, ils s'emparèrent d'un « château », situé au-dessus, vainquirent dans un combat ceux qui leur résistèrent et brûlèrent un quartier de cette ville construite en bois », mais l'arrivée de Catignat, le chef allobroge, les empêcha de la prendre...

« Comme le récit de Dion Cassius, déclarait A. Macé, nous montre les deux officiers de Promptinus allant attaquer Solonium après avoir traversé le Rhône, ce serait dans le voisinage du Rhône que l'on doit aller chercher cette position. Or ceci se rencontre parfaitement à Solaize, à 15 km. de Lyon et à 16 de Vienne, village au-dessus duquel on aperçoit un magnifique tumulus, qui domine la colline de la vallée de l'Ozon... Le nom de Solaize rappelle encore le nom de Solonium » (2).

C'est là une étymologie bien osée car le prototype du nom de Solaize paraît avoir été Celosia (x^{me} s.).

Le tumulus de Solaize a été signalé par de nombreux auteurs. En 1879, le baron Raverat en fait mention dans ses Nouvelles excursions en Dauphiné : « La poype gauloise de Solaize, dit-il, est à l'occident du village, au-dessus d'une colline dont la base a été rognée par le tracé du chemin de fer. On y a découvert quelques ossements et quelques tronçons d'armes antiques » (3).

Gabut ne fait que le citer : un tumulus très visible et non violé se trouve au-dessus de la gare de Sérézin, il est même double. M. Joseph Hours, dans une étude récente sur son village de Sérézin-du-Rhône écrit en 1933 : « peu avant la gare de Sérézin, le talus se termine brusquement en une petite butte conique de forme originale et qui a reçu dans le village le surnom de Pain de Sucre. La butte du Pain de Sucre, probablement artificielle, a livré en 1930 des fragments de poteries qui paraissent antérieures à l'époque romaine. Une statuette en bronze était trouvée dans le sol il y a quelques années, un peu au-dessus de la gare » (4).

Cette motte antique a été spécialement étudiée par Brouchoud (5) et plus récemment par A. Vassy (6).

(2) A. Macé : Mémoire dans Bul. Ac. delph. 1881, p. 410.

(3) Raverat : Nouv. excurs. en Dauph. p. 20.

(4) J. Hours : Et. rhodan. 1933, p. 20.

(5) Congrès soc. arch. franc. Vienne 1875, p. 178.

(6) Congrès de Rhodania : Vienne 1937.

En 1875, Brouchoud déclarait : « à l'extrémité occidentale de la chaîne des coteaux qui longe le cours sinueux de la petite rivière de l'Ozon, s'élèvent, sur le territoire de Solaize, deux tertres dont l'un surtout domine par ses gigantesques proportions un immense paysage. C'est évidemment un tumulus, quelle que soit la signification que l'on veuille attacher à ce mot. A quelle époque remonte-t-il ? Quelle a été sa destination première ? Malgré les découvertes, d'ailleurs très douteuses, de lances et d'épées auxquelles auraient donné lieu les travaux du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici d'un tombeau élevé sur les restes des Gaulois vaincus dans le dernier combat livré pour défendre contre les Romains, l'indépendance de la Gaule » (7).

En réalité ce tumulus est un « mons » antique : il est désigné sous cette appellation dans une charte de Cluny du ^x^me siècle (943) (8). Il était donc considéré à cette époque comme une création ancienne faite par la main de l'homme. Aujourd'hui encore il est facile de reconnaître que ce n'est pas un accident de terrain naturel, car, autour de sa base, il existe un creux formé par l'enlèvement des terres qui ont servi à l'élever.

De plus, ce « mons » antique portait le nom de Mercure : plusieurs documents de ce même ^x^me siècle désignent ce tertre sous le nom de « mons Mercurii ».

Dans une charte de 944 (9), il est question d'une terre située dans le territoire de Solaize au-dessous du Mont Mercure (subtus Monte Mercore); dans une autre de 975, d'un champ dans la villa de Sérézin, placé également au-dessous du Mont Mercure (Monte Mercurio) (10).

Cette appellation de « Mons Mercurii » est donc le nom que lui donne la tradition la plus ancienne, nom qu'il a conservé à travers les siècles sous le toponyme de Merquet dérivé de Mercurius. « Il serait donc téméraire de rechercher en dehors de cette donnée, sa destination première, dit Brouchoud, qui ajoute : le tumulus de Solaize est un monument de l'antiquité digne d'être ouvert et minutieusement fouillé ; car s'il ne doit rien nous livrer en fait d'armures ou de bijoux, il servira cependant à élucider une des questions les plus controversées de l'archéologie ».

Le souhait formulé par Brouchoud a été réalisé d'une façon fortuite, il y a une vingtaine d'années.

En compagnie de mon regretté ami Albert Vassy, j'ai visité en 1929 le tumulus de Solaize éventré par l'exploitation de la carrière de gravier : il y avait là une belle coupe de terrain intéressant à la fois le tumulus et la colline qui le portait. Le niveau du sol naturel (terre vierge) était très visible et dans la couche de terre rapportée au-dessus on apercevait de-ci de-là quelques tessons de briques romaines, dites tuiles à rebord, sans débris de mortier.

A. Vassy entreprit « l'examen des pentes et des couches d'alluvions mises à nu par l'exploitation. A quelques mètres au-dessous du sommet, il rencontra en place des fragments de la

(7) Brouchoud : loc. cit. p. 179.

(8) Bernard Bruel : Chartes de Cluny, T. I, n° 623.

(9) Bernard Bruel : loc. cit. T. I, n° 659.

(10) Bernard Bruel : loc. cit. T. I, n° 1.471.

petite tuile creuse en terre grise du haut moyen âge. Plus bas, à partir d'une dizaine de mètres sous le sommet, se trouvaient quelques tessons de poteries grossières non tournées » (11).

En dehors du tumulus, sur une petite terrasse de la colline qui portait le tertre, la coupe du terrain permit de mettre à jour un foyer formé de cendres et d'amas de fragments de poteries. Ce foyer renfermait aussi quelques galets en quartzite éclatés par le feu mais aucun silex intentionnellement taillé, ni aucun objet de métal.

A. Vassy recueillit plus de dix kg. de tessons et avec sa patience habituelle, il put reconstituer plusieurs fragments de vases : il y avait là des débris d'une trentaine de vases.

Les plus nombreux appartenaient à une céramique très grossière contenant des fragments de quartz brisé parfois en gros fragments et du mica, très abondant dans certains tessons. Plusieurs étaient décorés d'ornements faits avec l'ongle, d'autres avec des poinçons imprimés dans la pâte.

Une autre série de tessons d'une poterie plus fine teintée de noir, de brun ou de jaune était lissée sur les deux faces.

Enfin quelques-uns bruns ou noirs étaient extrêmement soignés : plusieurs registres de trois filets entouraient leur panse sur laquelle se développait plusieurs fois une sorte de grecque très régulière faite au poinçon.

A. Vassy hésitait pour dater ces vases entre l'énéolithique et le premier âge du fer.

Notons que l'entrepreneur de la carrière trouva en surface, proche de ce foyer, un petit vase et deux fusaioles ou pesons de filet en terre cuite.

Toute cette série de découvertes prouve que l'éperon barré de Solaize a dû servir d'habitat ou plutôt de refuge temporaire peut-être dès l'âge du bronze.

Quant au tumulus, (le petit n'a pas été fouillé) Vassy le considérait comme une simple motte féodale du ^{vii}^me ou ^{viii}^me siècles : « ce qui l'indique, c'est la présence de tessons de tuiles romaines, sans traces de mortier, dans la terre rapportée... Cet apport de terre est donc postérieur à l'époque romaine ». A cette manière de voir on peut faire deux graves objections : comment expliquer la présence à dix mètres sous le tertre de tessons de poterie non tournée qui passe pour très ancienne sinon néolithique ?

De plus les divers textes du dixième siècle qui citent cette motte ne font pas mention d'une poype féodale mais d'un « Mons antique » dédié à Mercure. Un tertre placé sous le vocable d'une divinité païenne et érigé au ^{vii}^me ou ^{viii}^me siècle paraît bien insolite.

Il est beaucoup plus naturel de voir dans cette motte une construction de l'époque gallo-romaine : les tuiles creuses du haut moyen âge ne se trouvaient qu'en surface et nous savons par César que les Gaulois avaient un culte spécial pour Mercure et qu'il existait un grand nombre de « simulacres » de ce dieu (12). M. A. Grenier cite plusieurs tumuli Mercurii et de nombreux Monts Mercure, « simulacres » de la grande divinité routière (13).

(11) A. Vassy : Un habitat proto-historique à Sérézin Rhodania 1929.

(12) « Deum maxime Mercurium colunt, hujus sunt plurissima simulacra » : Cesar, de Bel. Gal. VI, 17.

(13) Grenier : Arch. Gal. Rom. : II, p. 307.

A Ballan, dans le voisinage du confluent de la Rivière d'Ain et du Rhône, se dressé une butte de Mercour analogue à celle de Solaise.

« Les tumuli, d'après M. Grenier, placés sur des points dominants, qui au lieu de contenir des sépultures, renferment des débris de l'époque romaine doivent, semble-t-il, être considérés comme les marges jalonnant une limite », et nous savons par les écrits des arpenteurs romains chargés de procéder à la délimitation des territoires en Gaule, qu'ils ont souvent « érigé des monticules de terre dans lesquels ils mettaient des charbons, de la cendre et des fragments de poteries » (14). Afin de protéger ces limites, il était tout naturel de mettre ces tertres sous la tutelle d'une divinité.

D'autre part, la dimension de ces monticules devait être évidemment proportionnée à l'étendue, à l'importance des territoires qu'ils servaient à borner. La butte artificielle de Solaise était d'importance, elle devait limiter soit deux peuplades, les Séguisaves et les Allobroges, comme le voudrait Cam. Jullian, soit la « Cité » Lyonnaise, créée par les Romains aux dépens des territoires voisins, et le pays Viennois.

Il est d'ailleurs probable que cette poype a été remaniée à différentes époques. « Il reste à déterminer, disait C. Jullian à propos de ces tumuli, s'ils ont été dressés exprès pour servir de frontière ou si ce ne sont pas des constructions de l'époque du bronze utilisées ou remaniées à l'époque celtique ou romaine pour servir de délimitation » (15).

Il y avait bien là pas mal de leçons de facture grossière et antique, certains n'étaient même pas tournés ; mais quand l'histoire se fait, il est difficile de faire parler les pierres voire même les poteries.

La chose certaine c'est que le tumulus de Solaise dominait du haut de sa terrasse un ancien passage sur le Rhône, que l'on appelait autrefois le Port de Vernaison (Portus de Verneson) (xv^e siècle). Là, franchissait le fleuve, une route antique signalée par M. C. Guigues qui cite à son sujet une charte du Cartulaire d'Ainay de 1309 où il est question du chemin public (iter publicum) par lequel on allait de Saint-Symphorien-le-Château à Saint-Symphorien-d'Ozon (16).

Notre poype voisinait également avec la colonne milliaire de Solaise dédiée à l'empereur Claude ; ce monument n'occupe peut-être pas son emplacement primitif mais indique suffisamment la proximité de la route romaine de Lyon à Vienne à travers le territoire des Allobroges dont parle Strabon.

Ainsi cet important tumulus présidait à un carrefour de voies antiques ; il ne faut donc pas s'étonner que ce tertre ait été dédié à Mercure, la grande divinité routière. (A suivre).

Dr Joseph SAUNIER

(14) Brouchoud : loc. cit., p. 181.

(15) C. Jullian : Rev. et. anc. 1931, p. 331.

(16) M. C. Guigues : Les Voies ant. du Lyon., p. 277 et 345.

Jadis, sur les rives du Rhône,
à la limite du Velin (*)

FEYZIN

Sa poype, ses prévôts et leur maison forte

Au voisinage de Solaize et en amont sur les rives du Rhône, Feyzin étage ses multiples quartiers, depuis les coteaux glaciaires au substratum molassique que parcourt la grande route de Lyon à Vienne, jusqu'à la basse plaine du fleuve.

C'est là un antique village qui a livré à la sagacité des archéologues les vestiges d'une villa gallo-romaine et plusieurs inscriptions antiques : il est naturel d'y trouver la présence d'une poype.

Gabut situe ce tertre « au-dessus de la gare de Feyzin, au sud de l'église ; il est, dit-il ravagé et complanté de vignes » (1).

Il est bien difficile de nos jours d'en retracer l'histoire ; aucun texte ancien n'en fait mention et il a été nivelé par les cultures sans avoir été fouillé ; mais à défaut de documents d'archives, M. l'ébure conseille d'interroger le paysage, la tradition ancienne.

**

L'église de Feyzin bâtie au siècle dernier dans les parages de notre molte, s'élève sur la colline au-dessus de la gare : la vue dont on jouit de cet endroit-là est des plus variées, dit Raverat ; elle embrasse la vallée du Rhône depuis Fourvières jusqu'aux coteaux de Givors. Pour premier plan, voici Oullins, Pierre-Bénite, le Perron, Saint-Genis-Laval, Ivours, Irigny, dont le clocher servit pendant longtemps de station télégraphique. Une foule de beaux châteaux et de jolies maisons de plaisance, éparpillés au sein de ce riant paysage, occupent des plans plus ou moins rapprochés. La chaîne bleuâtre des montagnes du Lyonnais borne l'horizon du côté ouest ». (2).

Quel emplacement idéal pour une poype, si on admet, avec A. Vassy, que la plupart de ces buttes artificielles, placées sur des hauteurs, ont porté à l'époque carolingienne des tours carrées en bois pour faire des signaux de feu et d'appel. Cet érudit archéologue appuyait son opinion sur sa fouille de Meyssié où il n'avait trouvé que des poutres de bois à demi calcinées et des tessons de « pégauds », et sur la présence au tumulus de Solaize, de débris de tuiles du haut moyen âge dans les couches supérieures du tertre.

Une telle utilisation des poypes est fort vraisemblable, les Gaulois déjà usaient de la signalisation optique. De Solaize et de Feyzin, il était possible de correspondre par feux, non seule-

(*) Cf. « Evocations », nos 37 à 46.

(1) Gabut : *Etudes archéol., préhistor.* 1901, p. 35.

(2) A. Raverat : *Nouvelles excursions en Dauphiné*, 1879, p. 17.

ment avec Irigny, dont le clocher avait conservé autrefois la tradition de ce mode de télégraphie primitive, mais sans doute aussi avec l'importante poype des coteaux de Givors, sur laquelle le moyen âge avait placé de « beaux droits féodaux ».

**

Il est intéressant de signaler le rôle joué au temps de la féodalité par cette poype de Givors : c'est là un exemple typique d'une autre utilisation de ces mottes de terre factices placées au voisinage d'un « castrum ». Il en est question, dans l'obituaire de l'Eglise de Lyon, qui loue Renaud de Forez « d'avoir construit de nombreuses forteresses féodales neuves, entr'autres, dit le texte, « à Givors, il fit l'acquisition des trois portions de la poype et la ceintura toute entière de murailles. (apud Givorc, très partes poypie adquisivit et totam poypiam a fundamentis bastivit) (3).

Le même document nous donne les détails suivants sur les achats de cet archevêque de Lyon : de Bernard de Pisaiz, il obtint la seigneurie et la partie de la poype qu'il possédait au château de Givors (in toto castro de Givorc) ; il fit un échange avec Guichard de Montagny : il lui céda Montrond et une grosse somme d'argent pour obtenir de lui sa part de droits et de seigneurie qu'il avait dans la poype de Givors ; et pour cinquante livres fortes, il acheta en 1217 à Etienne de Fernay ce qu'il possédait en fait de droits et de seigneurie dans la même poype.

Cette motte féodale de Givors représente un type de poype fortifiée ou « bastie », à l'orée du treizième siècle (4). Mais les textes qui en font mention attestent qu'elle existait bien avant Renaud de Forez (1193-1226). Elle avait même déjà un caractère à la fois militaire et « sacré », puisqu'elle symbolisait les droits de seigneurie de tout le castrum de Givors qui relevait alors de plusieurs familles de chevaliers.

**

Les poypes de Villeurbanne, de Décines, de Meyzieu et beaucoup d'autres mottes dauphinoises ont joué un rôle analogue au moyen âge. Notre tertre de Feyzin, aujourd'hui bien oublié, a sans doute été utilisé par la féodalité, mais ce n'est là qu'une hypothèse, rendue vraisemblable par le voisinage d'une maison forte.

Raverat signalait en 1879, dans ces parages, « quelques vestiges d'un ancien château dont la tradition attribue la construction à Jean de Chaponnay. Cet ancien président aux Comptes du Dauphiné avait acheté pour 400 livres la terre de Feyzin en 1522 (5).

Avant l'achat de cette seigneurie, détachée du mandement de Saint-Symphorien par les commissaires à l'aliénation des domaines, ce parlementaire dauphinois possédait déjà un château ou maison forte au village de Feyzin, au voisinage de notre tertre.

Il songeait sans doute à rebâtir cette maison pour la mettre au goût du jour, quand il sollicita du roi-dauphin, l'autorisation de prendre du bois de service dans la haute futaie de Velin.

En janvier 1495, par lettres patentes, Charles VIII, en effet, octroyait à noble Jean de Chaponnay, président de la Chambre

(3) M. C. Guigue : *Obituaire Egl. de Lyon*, p. 133 et 139.

(4) A Septème, la vieille poype ceinturée de murailles est encore debout, au voisinage du château : on l'appelle communément le vieux fort.

(5) Arch. de l'Isère, B 3033.

des Comptes de Grenoble, droit et faculté de prendre du bois dans la forêt domaniale de Velin « tant pour s'en servir pour bastir, dit le texte, que pour son chauffage dans une Maison à lui appartenant, sise au mandement de Saint-Symphorien, dans la paroisse de Feyzin, proche la dite forêt » (6).

Plus tard, en 1548, ce droit de bûcherage sera confirmé par Henri II, à Nicolas de Chaponnay, lors d'un séjour du roi au château de Meyzieu, à son retour de Piémont ; mais il ne sera plus question que « du bois mort et du mort bois pour le chauffage de la Maison de Feyzin, à prendre dans la forêt de Vellein » (7).

Cette « Maison de Feyzin » appartenait déjà aux Chaponnay au xv^{me} siècle : un valeureux soldat, Jean I^{er} de Chaponnay, fut enterré en 1457 dans le chœur de l'ancienne église de Feyzin, dont les ruines ont disparu lors de la construction de la voie ferrée (8).

D'ailleurs cette famille possédait dans ce village « des droits de justice moyenne et basse du fait de la prévôté » (9), inféodée en sa faveur par le Dauphin Louis.

Les lettres patentes du futur roi Louis XI données à Valence le 15 mai 1454, portaient don, en faveur de Philibert de Chaponnay, escuyer, de l'office de prévôt des lieux de Vénissieux et de Feyzin, au mandement de Saint-Symphorien-d'Ozon, pour le tenir à l'avenir en foi et hommage du Dauphin, sous la cense annuelle de trente sous viennois (10).

Cet office de prévôt était « précédemment donné à ferme chaque année, aux enchères publiques », mais c'était là une institution féodale, donc héréditaire à son origine, comportant l'hommage, elle devait nécessiter sans doute à Feyzin la présence d'une maison forte.

**

A l'orée du xiii^{me} siècle, quand les prévôts furent organisés dans la terre féodale de Chandieu, le village de Feyzin faisait partie du domaine direct de cette seigneurie, il présentait un gros intérêt pour le seigneur de Chandieu : sur le territoire de Feyzin, comme sur celui de Vénissieux (à Saint-Fons) passait le grand chemin de Lyon à Vienne, l'importante route marchande de la vallée du Rhône. Un péage et un hôpital y étaient établis à l'usage des voyageurs...

Lorsque le 9 des calendes d'août 1241, Berlion de Chandieu rendit hommage à son suzerain, le comte Amédée IV de Savoie, il précisait : « que le péage et l'hôpital de Feyzin, ainsi que le village de Feyzin, étaient de la directe seigneurie du seigneur de Chandieu et du fief du comte de Savoie », et le texte d'hommage d'ajouter : « et pareillement le chemin qui tend de l'Ormeau de Saint-Symphorien au Pont de Lyon » (11) (importante portion de la voie romaine de Vienne à Lyon par la rive gauche, en usage au moyen âge).

(6) Arch. Isère : B 29 68.

(7) A. Montfouilloux : *Le plat pays lyonnais-dauphinois*, p. 34.

(8) id.

(9) Guy Allard : *Histoire manus. du Dauphiné*, U 440, fo 675.

(10) Arch. Isère, B 3048, fo 116.

(11) Arch. Isère, B 2966, fo 272.

A partir de 1310. Feyzin fut rattaché au mandement savoyard de Saint-Symphorien-d'Ozon. A cette date, le comte de Savoie, Amédée le Grand, acheta au jeune Jean de Chandieu, qui avait besoin d'argent pour régler les dettes de sa famille, une partie de ses droits féodaux, entr'autres : la seigneurie (dominium) et la haute-justice (mere imperium) qu'il possédait dans les paroisses de Feyzin (de Feyssino) et de Vénissieux (12).

Il n'est pas question, dans cet acte de vente, des droits de moyenne et basse justice ; ils devaient être inféodés depuis longtemps avec la prévôté du lieu, à une famille de chevaliers hommes liges du seigneur de Chandieu.

Nous croyons reconnaître un membre de cette maison prévôtale, dans cet Achard de Colombier (13) qui céda pour 102 livres viennoises sa part d'héritage à Feyzin à l'Archevêque Jean de Bernin le 13 des ides de mai 1248, et cela avec l'approbation de son frère Pierre.

Ces biens comprenaient à la fois des terres et des droits d'usage : « la moitié du territoire de Berbisin, le villenage de deux champs, dont l'un, dit le texte, joignait « la maison de Feyzin », une vigne, la moitié d'un courtil, devant l'église de Feyzin, le cens du pré rond de Rameria, des droits sur l'île de Rameria... » (14).

De la description de cet héritage, nous ne retiendrons ici que la présence, au XIII^{me} siècle d'une maison forte à Feyzin (domus de Faisins).

Cette fertè féodale était sans doute différente de la Tour de Feyzin, bâtie « au nord de la paroisse, sur un mamelon » par Jean de Bernin en 1252, si on en croit Guy Allard.

Elle occupait vraisemblablement l'emplacement de la « Maison de Chaponnay » prévôts du lieu au XV^{me} siècle. Il nous est permis alors de conjecturer que la motte de Feyzin, élevée dans ces parages, a dû jouer, selon la tradition des poypes, au moyen âge, un rôle de défense et de surveillance, à l'instar de la poype de Givros.

**

Mais la seule chose certaine, c'est que le tertre artificiel de Feyzin dominait, du haut de sa colline, un ancien lieu de transit sur le Rhône appelé le Port d'Irigny (XVII^{me} siècle). Il y avait là un bac, et un embarcadère qui a laissé son nom dans la toponymie locale.

Ce point de passage sur le fleuve devait être fréquenté autrefois : les anciens textes signalent non seulement le chemin qui allait de Feyzin à ce port du Rhône, mais également « le chemin qui tendait de Corbas au même Port d'Irigny ».

Ce dernier itinéraire avait même le caractère d'un chemin ou d'une piste antique : il servait de limite au midi à un très vieux fief de l'église de Vienne appelé « la Tour de Feyzin ».

A l'origine, ce domaine avait constitué la villa mérovingienne ou la terre familiale de Saint-Didier. Cet évêque martyr l'avait

(12). Arch. de l'Isère : B 3613, parchemin.

(13). Les Colombier étaient des familiers des Chandieu, témoin cette inscription funéraire de l'église de Saint-Pierre-de-Chandieu, où se trouvent mentionnés sur la même pierre un André de Chandieu, son neveu et un Achard de Colombier décédés en 1212.

(14). Arch. de l'Isère : G 12, parchemin.

légué en testament à son église de Vienne, pour l'entretien des pauvres, avant d'être assassiné sur les rives de la Chalaronne par les émissaires de Brunehaud, le 23 mai 611.

Le vieil historiographe Saint-Adon, raconte que les fidèles de Vienne s'étant rendus dans la Dombes, quatre ans plus tard, ramenèrent sa dépouille mortelle sur une barque qui vint atterrir à Feyzin (sans doute à notre vieux port sur le Rhône) et c'est dans l'église de ce village que l'évêque Oetherius, à la tête de son clergé, alla chercher le corps de son prédécesseur pour le transférer à Saint-Pierre-de-Vienne, panthéon des premiers évêques de la cité (15).

Fort importante, comme l'on sait, à l'époque romaine, la circulation par eau demeure active à l'époque mérovingienne : elle supplée au réseau routier là où il a par trop souffert. On navigue sur le Rhône (16) et le récit de Saint-Adon ajoute un indice supplémentaire en faveur de l'antiquité du port de Feyzin.

La présence d'une motte artificielle dans son voisinage n'est pas un fait insolite : la plupart des poypes placées le long du Rhône, à la limite du Velin, jalonnaient un lieu de passage ou de transit sur le fleuve, un ancien « portus ».

Docteur Joseph SAUNIER

(15) P. Cavard : *Notre-Dame de l'Isle sous Vienne*, p. 59.

(16) C'est l'opinion avertie de M. Fd Salin, qui dans un ouvrage récent sur *La civilisation mérovingienne* (1950, T. I, p. 129) cite l'exemple du duc Gontran qui en 583, voulant marcher sur Avignon avec des troupes levées en Auvergne et dans le Velay, fait monter ses soldats sur des bateaux pour descendre le fleuve. (St-Grég. de Tours, Hist. Franc. VI).



Jadis, à la Guillotière, sur les limites du Velin

LA MOTTE

Une poype — un château — un carrefour de routes

Sur le territoire lyonnais de la rive gauche du Rhône, situé autrefois au pays de Velin, les poypes étaient nombreuses : il y avait là la grande et la petite motte, la motte de Béchevelin, la motte de la Ferrandière, le Montcelet...

Toutes ces buttes de terre artificielles ont disparu et il est difficile, aujourd'hui, de retrouver leur emplacement exact, le terrain ayant été tellement bouleversé, à plusieurs reprises, remblayé, nivelé par les terrassements nécessaires à la construction des rues et des maisons modernes. Il n'est pas facile, même par la pensée, de rétablir les conditions primitives de la surface du sol.

En avant des collines morainiques qui portent Montchat, St-Alban et Bron, s'étend, à l'altitude de 175 à 180 m., une espèce de plateforme caillouteuse : c'est la terrasse d'alluvions fluvioglaciaires des géologues, dite "terrasse de Villeurbanne", son ressaut étant spécialement visible dans cette ville. Elle dominait de 15 m. environ le niveau du Rhône.

Il convient de remarquer que cette terrasse de raccordement n'allait pas jusqu'au fleuve : juste à son milieu, en face de Béchevelin, elle dessinait une pointe avancée, une sorte d'éperon (Bech in Vellein). (1)

En avant de cette terrasse, c'était une plaine qui autrefois se trouvait à peu près au niveau du Rhône à l'altitude 165 m. Elle était très large au nord et au sud de l'éperon (quartier des Brotteaux et quartier situé au sud de l'Université). Les vieilles chartes et les anciens terriers de l'hôtel-Dieu la représente, surtout au voisinage du fleuve, formée de lones, de prairies marécageuses, parsemée de broussailles, de zones boisées, de "brotteaux", quelque chose d'analogue à ces espaces que nous voyons aujourd'hui entre Vaux-en-Velin et Miribel. Les textes lyonnais d'autrefois parlaient des "vallées au-delà du Rhône", des "vallées proches Villeurbanne", des "vallées en Velin" (in vallibus in Vellino). Au milieu de cette plaine coulaient la Rize et jadis d'autres ruisseaux, sortes de délaissés du Rhône.

« On y voyait néanmoins apparaître, précise M. A. Cholley, (2)

(1) On trouve cette graphie ancienne dans un parchemin original de 1310. Archives de l'Isère : B. 3.613.

(2) A. Cholley : *Histoire Topogr. du Quart. de la Guillotière*. 1923. — Revue du Lyonnais, page 145.

quelques légères bosses qui semblaient détachées de la terrasse et que l'on a appelées longtemps des mottes ou des mollards : motte de Béchevelin au sud de la place du Pont, fosse de la Part-Dieu, motte du château de la Motte, etc... ». Seules elles étaient à l'abri du terrible fléau de cette plaine, le Rhône. A chaque crue, il l'inondait, il la ravageait...

**

Il y eut probablement de bonne heure, un passage sur le fleuve dans ces parages et il est très plausible qu'à l'époque romaine la traversée du Rhône se faisait en face de Béchevelin : c'est l'opinion avertie de M. Amable Audin et la présence de vestiges de monuments funéraires romains en est un indice de probabilité.

Un seul endroit était favorable, le point resserré et un peu surélevé entre l'éperon de la terrasse et le Rhône : sitôt le fleuve franchi, la route avait à traverser un très court espace en bas-fond marécageux, elle atteignait rapidement l'éperon « qui pousse une avancée jusque vers le carrefour de la rue des Trois-Pierres et de la rue d'Avignon ». (3).

C'est là que la voie antique atteignait « un sol assez ferme pour qu'on puisse y établir un premier carrefour de routes » ouvertes à travers la plaine (le trivium des Trois-Pierres). La motte de Béchevelin fortifiée par l'archevêque Jean de Belles-mains surveillait cette première "patte d'oie". Puis, la route après avoir franchi un bras de la Rize (qui coulait au niveau de la rue Creuzet), atteignait la terrasse et se dirigeait de là vers les divers points de l'horizon : Crémieu, Vienne, Heyrieux, Grenoble et les pays alpins. (4)

Or, c'est au voisinage de la bifurcation de ces routes de l'Est, sur cette terrasse, que se dressait au moyen âge, la "Grande Motte", sur laquelle fut assis, à une époque inconnue, un des fiefs les plus importants de la Guillotière : le château de la Motte, remplacé aujourd'hui par le Fort Lamothe.

« L'ancien château de la Motte, transformé en position fortifiée, écrivait J. Meifred en 1846 (5), est situé à l'extrémité méridionale de la Guillotière, tout près de la grande route de Lyon à Marseille : motte veut dire petit monticule ; en effet, ce château est bâti sur une petite éminence isolée des autres habitations. On ne connaît pas la date précise de sa construction ; on sait seulement qu'il était décoré au titre de fief au commencement du seizième siècle et qu'il appartenait à la maison de Villeneuve ».

Le 6 avril 1476, le Parlement de Grenoble tint ses assises dans la "maison" du gentilhomme Jean de Villeneuve. Il s'agit peut-être de cette maison forte de la Motte, car on dénommait de ce terme en Dauphiné les châteaux faisant fief sans juridiction.

Le baron Achille Raverat cite le château de la Motte dans ses Excursions archéologiques "Autour de Lyon" (6) : « ce château tire son nom de sa position sur une légère éminence, il est can-

(3) A. Audin : *Le passage du Rhône à Lyon*, "Evocations" n° 49-50, page 616.

(4) A. Kleinclaus. — *Lyon. La Formation de la Cité*. 1925, p. 338.

(5) Meifred. — *Hist. de la Guillotière* 1846, p. 29.

(6) A. Raverat. — *Autour de Lyon*, 1865, p. 741.

tonné de tours et de tourelles, différentes de forme et de hauteur et constituent un ensemble assez heureux. Il n'est pas probable que ni lui, ni les autres fiefs de la Guillotière aient été bâtis en vue de résister à une attaque ou de garantir Lyon ».

Dans le plan général du bourg de la Guillotière dressé à la fin du xv^e siècle par Mornand, syndic dudit lieu, le château de la Motte est représenté par une vignette où l'on devine un gros tertre complanté d'arbres et par derrière un bâtiment muni d'une imposante toiture et flanqué de quatre tours d'inégale hauteur, ornées de créneaux ou de toits en poivrière, surmontés de girouettes.

Le château de la Motte devait avoir noble allure aux siècles passés (7), il reçut d'ailleurs des hôtes célèbres : Marie de Médicis qui venait à Lyon épouser le roi Henri IV, accompagnée de sa suite « alla ouïr la messe à la Motte et y dîna le trois décembre seize cent ». Louis XIII, en revenant du Languedoc, en fit au passage sa résidence...

**

Mais ce qui intéresse notre étude, ce n'est pas le passé de cette maison forte, c'est la présence elle-même de cette grande "motte" qui servit d'assiette à ce château. Le simple fait que cette poype ou monticule de terre ait donné son nom au moyen âge à un fief, nous paraît être une preuve qu'elle devait être antérieure au primitif donjon établi sur elle. Dans ce cas on pourrait rappeler l'opinion de C. Jullian : le moyen âge a utilisé les poypes mais ne les a pas créées. (8)

Faut-il voir dans ce tertre une borne de jalonnement antique : sauf son emplacement, rien ne nous autorise à l'affirmer. La butte du Fort Lamothe a disparu depuis longtemps sans avoir été fouillée. Cependant dès l'époque romaine ce domaine a dû être habité : le vieux plan de Mornand indique en arrière du château un lieu dit Villemagne ; ce toponyme est un indice en faveur de la présence en ces parages, à l'époque gallo-romaine, d'une villa importante (villa magna).

D'ailleurs, des vestiges romains ont été trouvés "à la Motte". Les moines d'Ainay montraient autrefois dans le jardin de leur église une pierre servant de réservoir avec inscription antique : « elle avait été découverte au xv^e siècle dans la Maison de la Motte, à la Guillotière. (9)

Ce site était d'importance : Dans le voisinage de cette motte venaient converger jadis la plupart des anciennes routes du Velin. Notre poype avant d'être absorbée dans les ouvrages militaires de la féodalité, a sans doute pu jouer un rôle de surveillance sur la circulation routière, selon la tradition des mottes à signaux : elle dominait de sa hauteur la plus importante bifurcation de voies romaines de l'Est lyonnais située dans les parages de la place Victorien-Sardou, autrefois place de la Croix.

Cette véritable patte d'oie de chemins antiques tirait son nom de la présence d'une vieille croix de Carrefour. Elle avait peut-

(7) J. Drevet en a donné des dessins fort évocateurs dans le "Lyon de nos pères".

(8) On a cependant construit ou tout au moins aménagé des poypes jusqu'au xiii^e siècle : témoin la célèbre poype de Villars-les-Dombes qui renferme dans son sein des constructions de l'époque romaine.

(9) De Boissieu. — *Inscriptions de Lyon*, p. 394.

être elle-même succédé à une colonne milliaire romaine retrouvée près de là...

Sur cette place, centre primitif de la Guillotière, s'élevait l'ancienne église de ce bourg, entourée de son cimetière. D'après Crépel (10), ce sanctuaire agrandi en 1619 était d'origine romaine. Or, lors de sa destruction au xviii^e siècle, on découvrit dans les démolitions de cette église un tronçon de colonne employé comme borne routière. Il avait été brisé par le bas, depuis son appropriation à cet usage, d'après Allmer (11).

Couronné au moyen d'une profonde et large entaille circulaire; d'une sorte de grossier chapiteau, cette pierre itinéraire était dédiée à l'empereur Constantin. Une partie de l'inscription était effacée : aucune indication de distance ; il ne faut pas s'en étonner, c'est le cas de tous les milliaires de Constantin trouvés dans la région : à Vienne, à Izeau et à Passeron.

Cette pierre alla échouer par la suite comme butte-roues au portail de la cour d'une auberge de rouliers, rue des Asperges, où on pouvait la voir encore en 1854.

Rétablie par la pensée dans son emplacement primitif sur la "place de la Croix", cette borne routière atteste l'antiquité de cette "patte d'oie" que M. Audin appelle fort justement le carrefour du réseau roulier romain, dans sa remarquable étude sur le passage du Rhône à Lyon.

Le caractère "routier" de ce site de la motte est également attesté par la présence dans son voisinage, au moyen âge, d'une léproserie : la Madeleine.

« Il y avait là les conditions exigées pour l'emplacement d'une maladrerie, situation en dehors mais à proximité de la ville, au croisement de voies importantes venant d'Italie, du Midi et du Dauphiné » (12).

Ainsi le voyageur arrivant des régions de l'Est était obligé de passer devant la maison des lépreux et les pauvres ladres pouvaient profiter des aumônes (13).

Les "frères lépreux" menaient là une vie communautaire, à part la société. Ils avaient une chapelle, un cimetière, des loges, un puits pour leur usage, un grand jardin pour leurs légumes, une forêt pour leur bois de chauffage (nemus leprosurum), des champs...

Dans une terre qu'ils possédaient entre la "strata" publique de Vienne et la route d'Heyrieux (viam qui ducit ad Airiacum), ils avaient planté une vigne, précise une charte de 1215 (14).

A cet endroit, seule l'étendue de cette vigne séparait ces grands chemins d'origine romaine. C'est donc au voisinage de la jonction de ces routes, sur l'emplacement, sans doute, des dépendances actuelles du Fort Lamothe qu'il faut situer ce vignoble des lépreux.

Une grande Motte ou une poype vedette érigée dans ces parages n'est pas un fait insolite, surtout au Bas-empire, à l'époque où l'empereur Constantin faisait réparer les voies romaines qui avaient déjà souffert des premières invasions barbares.

Dr Joseph SAUNIER

(10) C. Crépel. — *Nol. hist. sur la Guillotière*. 1845, p. 15.

(11) Allmer. — *Inscriptions de Vienne*. 1875. Tome I, n° 42.

(12) Dr Drivon. — *La léproserie de la Madeleine*. 1906, p. 16.

(13) A Crémieu et à Bourgoin, les maladreries occupaient des emplacements analogues en dehors de la ville, à l'arrivée des routes de Lyon et de Vienne.

(14) Cartulaire lyonnais. Tome I, p. 182.